

Maître François LIEURADE  
Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale  
18 rue Parmentier  
95200 SARCELLES

Etude annexe  
3 bis avenue de Paris  
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE  
DESCRIPTION  
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 10 décembre 2018

Page 1 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT  
ET LE DIX DECEMBRE

## A LA REQUETE DU :

la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET DE L'ILE DE FRANCE Société Coopérative à personnel et capital variables Etablissement de crédit agréé en tant que banque mutualiste ou coopération régie par le livre V du Code monétaire et financier et par le livre V du Code Rural, immatriculée au RCS de PARIS n° D 775.665.615 dont le siège social est à PARIS 12ème au 26 quai de la Rapée, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

## AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date 30 novembre 2018.

## LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier décrits comme suit :

### COMMUNE DE BESSANCOURT (VAL D'OISE)

Une maison sise 81 Grande Rue cadastrée section BH numéro 494 lieudit « 81 Grande Rue » pour 1 a 42 ca, élevée sur cave partielle, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salle de séjour, salle de bains avec toilettes, au premier étage : dégagement, trois chambres, grenier, un bâtiment à usage de remise et garage, deux cours dont une avec wc, jardin

Lesdits biens appartenant à Monsieur Joachim Emmanuel Anthony EPEE-DIKOR et Madame Caroline Victoire EPEE-DIKOR née DANDJI NDANGA suivant acte en date du 31 juillet 2006 publié le 14 septembre 2006 2006 P numéro 6321.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE  
titulaire d'un office d'huissier de justice  
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Constat du 10 décembre 2018

Page 2 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 81 Grande Rue à BESSANCOURT (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 11 heures 30, assisté de Monsieur Christophe RUDOWSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

### CONSTATATIONS

Sur place, je rencontre Monsieur Joachim EPEE-DIKOR, ainsi déclaré, m'invitant à pénétrer dans les lieux après que je lui eus attesté de mes qualités et identités par la présentation de ma carte professionnelle.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare occuper les lieux avec son épouse et un enfant, et ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Les lieux consistent en une maison élevée sur deux niveaux et combles avec remise/garage et cave sur un terrain de 142 m<sup>2</sup> d'après les titres.

La toiture de tuiles est en bon état apparent. Les façades sont usagées.

Les cours sont à l'état d'entretien.



Constat du 10 décembre 2018

Page 3 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

## REZ DE CHAUSSE

### - Une salle de séjour/coin cuisine:

La porte vitrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les crépis des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Deux portes fenêtres double vitrage PVC en bon état, ouvrant chacune sur une cour dont une à usage de jardinet ;
- Un évier en inox avec robinet mélangeur ;
- Un escalier accédant à l'étage.
- Une cheminée.
- Deux fenêtres double vitrage PVC en bon état.

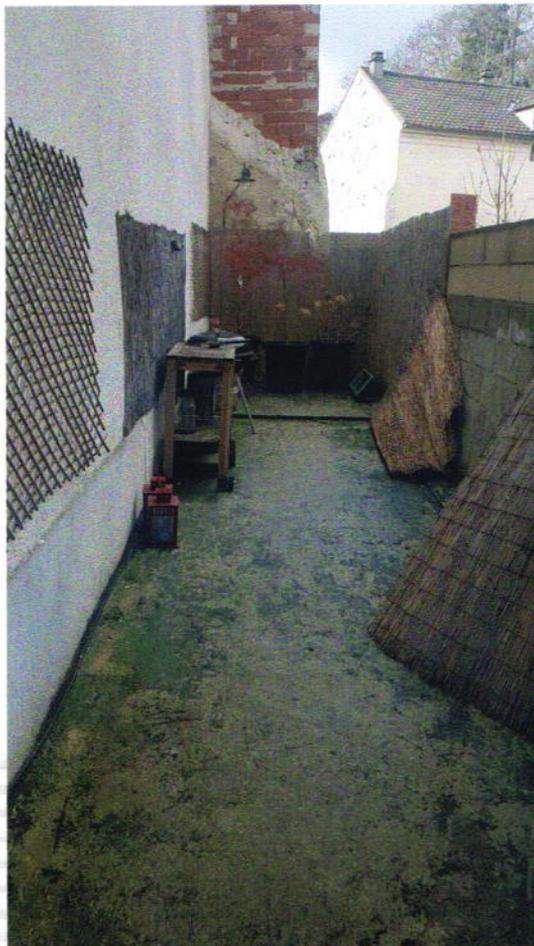


Constat du 10 décembre 2018

Page 4 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Un WC attenant :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC.

## PREMIER ETAGE DROITE

Un escalier moqueté permet d'y accéder depuis le séjour.

- **Une 1<sup>ère</sup> chambre :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

Constat du 10 décembre 2018

Page 5 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Deux fenêtres double vitrage PVC en bon état ;
- Un poêle à bois GODIN



### PREMIER ETAGE GAUCHE

Le même escalier moqueté permet d'y accéder depuis le séjour.

- **Un palier :**

La moquette du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre double vitrage PVC en bon état ;

- **Une 1<sup>ère</sup> chambre droite :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

**Constat du 10 décembre 2018**

Page 6 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une fenêtre double vitrage PVC en bon état ;

- **Une salle de bains sur le palier:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures et faïences des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une douche équipée.
- Une fenêtre double vitrage PVC en bon état ;
- Un lavabo.
- Une cuvette WC.



- **Une 2<sup>ème</sup> chambre face :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

Constat du 10 décembre 2018

Page 7 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une fenêtre double vitrage PVC en bon état ;



- Une 3<sup>ème</sup> chambre face droite :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre double vitrage PVC en bon état ;

## COMBLES

Un escalier permet d'y accéder depuis le palier de 1<sup>er</sup> étage.

Les lieux sont à l'état brut, éclairés par trois fenêtres de toit de type VELUX.

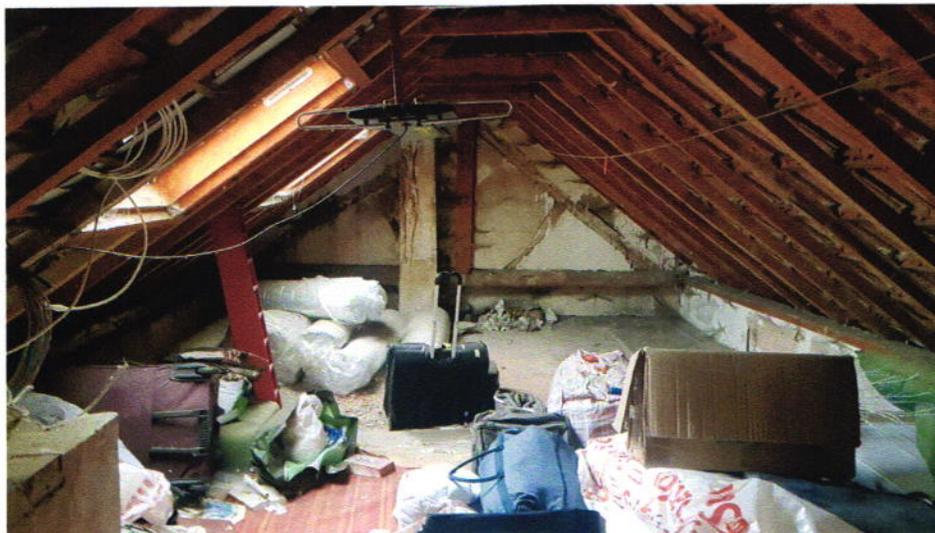
Constat du 10 décembre 2018

Page 8 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





## UNE REMISE

L'accès s'effectue depuis la rue et la cour sur rue.

Les lieux sont à l'état brut.

L'équipement comprend :

- Une porte bois à deux battants ouvrant sur rue ;
- Une chaudière à gaz HYDROMOTRIX chauffant l'ensemble des lieux.



Constat du 10 décembre 2018

Page 9 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

## UNE CAVE VOUTEE

Les lieux sont à l'état brut.



**L'ensemble de la maison est chauffée par une chaudière à gaz située dans la remise.**

Un métrage des lieux sera effectué par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 10 décembre 2018

Page 10 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

